

Le brevet des collèges en mode déconfiné

Plus de 860 000 élèves de 3^e vont passer les épreuves nationales du brevet des collèges, lundi et mardi. Un examen qui est le seul à ne pas avoir été aménagé, face au Covid-19.

À l'épreuve de la pandémie, le brevet des collèges a parfaitement résisté. Contrairement au bac et aux différents BTS, l'examen de fin de collège n'a subi aucun aménagement du fait des règles sanitaires ou d'un enseignement chahuté par le Covid-19. Lundi et mardi, les épreuves auront lieu normalement, en présentiel pour l'ensemble des 860037 élèves de 3^e, de la métropole et de l'outre-mer. Seuls aménagements : le port du masque est obligatoire durant toute la durée des épreuves, et les élèves identifiés comme cas contacts ou positifs au Covid-19 ne pourront se présenter qu'aux épreuves de remplacement, prévues les 13 et 14 septembre prochains.

« Des candidats qui n'ont pas pu traiter tout le programme »

Une position stricte de l'Éducation nationale qui suscite quelques inquiétudes, notamment du côté des syndicats d'enseignants. « Depuis des mois, nous demandions des aménagements aussi pour le brevet, sur les programmes et les sujets, souligne Sophie Vénétiat, secrétaire générale adjointe du Snes-FSU. Là, on fait comme s'il n'y avait pas eu de conséquences sur les collèges alors qu'on sait qu'il n'y a pas eu de



L'an dernier, 90,5 % des candidats avaient obtenu le brevet des collèges. Photo Julio PELAEZ

fonctionnement normal sur l'ensemble de l'année. »

Car bien davantage que les risques sanitaires - qui s'éloignent au fur et à mesure que le taux de contamination recule -, ce sont les mauvaises conditions dans lesquelles les cours ont eu lieu cette année qui font craindre un brevet difficile à passer pour certains élèves. « Les correcteurs vont se retrouver face à des candidats qui n'ont pas toujours traité tout le programme », s'inquiète la représentante du premier syndicat d'enseignants. Les collégiens ont en effet suivi leurs cours à distance à la fin du premier trimestre (durant deux semaines)

et début mai, au retour des vacances de Pâques (une semaine). Et dans certains départements, où le taux d'incidence est élevé (15 au total en France aujourd'hui), un enseignement « hybride » entre présentiel et distanciel est resté en place.

« Le retirer serait une erreur »

Une inquiétude pondérée par la proportion du contrôle continu dans la note finale du brevet. L'évaluation de ce socle commun compte en effet pour moitié de la note du brevet. Les épreuves de français, maths, histoire-géographie, sciences, langues vivantes et le grand oral

sont évalués sur 400 points, pour un total maximum de 800 points. « Le brevet marque la fin d'une partie de la scolarité, le retirer serait une erreur », concède Sophie Vénétiat.

L'an dernier, le taux de réussite au brevet, décerné uniquement sur les notes obtenues au contrôle continu en raison du Covid-19, avait progressé de quatre points par rapport à 2019, à 90,5 % : 29,4 % des candidats l'avaient obtenu avec une mention très bien ; 24,9 % avec une mention bien ; 18,9 % avec une mention assez bien ; 17,3 % sans mention ; et 9,5 % avaient échoué.

B. I. (avec AFP)

LES INFOS EN +



Photo Frederick FLORIN/AFP

■ Le programme des épreuves du brevet 2021

- Français : lundi 28 juin de 9 h à 12 h 15.
- Maths : lundi 28 juin de 14 h 30 à 16 h 30.
- Histoire-géographie-EMC : mardi 29 juin de 9 h à 11 h.
- Sciences : mardi 29 juin de 13 h 30 à 14 h 30.
- Langue vivante étrangère (pour les candidats libres uniquement) : mardi 29 juin de 15 h à 16 h 30.

■ Comment est évalué le brevet des collèges ?

Le brevet est évalué sur 800 points, et il en faut 400 pour réussir.

- L'évaluation du socle commun représente 400 points. La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3^e trimestre.
- Les épreuves finales de l'examen comptent également pour 400 points. Elles sont évaluées sur 100 points : le français, les mathématiques. Elles sont évaluées sur 50 points : l'histoire-géographie, les sciences (physique chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie). L'épreuve orale est évaluée sur 100 points.
- Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement.

■ Les mentions

L'élève se voit décerner la mention « assez bien » pour 480 points à 559 points, « bien » pour 560 points à 639 points, et « très bien » pour 640 points et plus.